



Association canadienne des courtiers de fonds mutuels

Mutual Fund Dealers Association of Canada

121 King Street W., Suite 1600, Toronto (Ontario) M5H 3T9

Tél. : (416) 361-6332 Téléc. : (416) 943-1218

SITE WEB : www.mfda.ca

Personne-ressource : Laurie Gillett
Directrice, Service aux membres
Téléphone : (416) 943-5827
Courriel : lgillett@mfda.ca

Bulletin n° 0032 - M

Le 8 septembre 2003

Bulletin de l'ACFM

Renseignements sur l'adhésion

Aux fins de distribution aux parties intéressées dans votre société

Demande de commentaires de la CVMO – Modifications des Statuts de l'ACFM – Modifications relatives à la régie d'entreprise : Statuts n^{os} 5 et 6 de l'ACFM

L'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (l'« ACFM ») a apporté à ses Statuts des modifications reflétant les recommandations du Comité de régie d'entreprise. Ces modifications des Statuts entraîneront des changements à la structure interne de l'ACFM. Les recommandations du Comité de régie d'entreprise ont été publiées en même temps que le Bulletin n° 0011 - P de l'ACFM intitulé *MFDA Corporate Governance Report*, le 24 mars 2003, et une demande de commentaires a été lancée à ce moment.

Les modifications apportées aux Statuts sont comprises dans deux nouveaux statuts adoptés par le conseil d'administration de l'ACFM le 13 juin 2003 : le Statut n° 5 portant sur les modifications du conseil et de la régie, et le Statut n° 6 portant sur les modifications des conseils régionaux et des formations d'audience. De plus amples détails au sujet de ces modifications sont disponibles sur le site Web de l'ACFM, au www.mfda.ca, à l'onglet *What's New*. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») a procédé à la publication des modifications apportées aux Statuts pour une période des commentaires du public de 30 jours.

La période des commentaires du public de 30 jours se termine le 28 septembre 2003. Les questions ou les commentaires écrits au sujet des modifications des Statuts devraient être transmis à Laurie Gillett, Secrétaire de l'Association et Directrice, Service aux membres, 121 King Street W., Suite 1600, Toronto (Ontario) M5H 3T9. Une copie des commentaires écrits devrait aussi être expédiée à l'attention du Chef de service, réglementation des marchés, CVMO, 20 Queen Street West, 19th Floor, Toronto (Ontario) M5H 3S8.

Il s'agit d'importantes modifications aux Statuts, et l'ACFM encourage tous les membres à lui faire parvenir leurs commentaires écrits.